



## COMMUNIQUE DU PÔLE HSE

### Protocole PASS SANITAIRE pour la reprise de la saison 2021/2022.

Communiqué d'information sur le PASS SANITAIRE et ses obligations pour tous les clubs sportifs dont le SMPFC.

A tous les licenciés(ées) du SMPFC, arbitres, bénévoles, dirigeants et à tous les parents et supporters.

Suite à l'adoption par le gouvernement du Pass Sanitaire et à la réception d'un communiqué du District de Loire-Atlantique émanant de la FFF sur les mesures que nous devons appliquer dans nos enceintes sportives pour la pratique du football, voici ci-dessous ces dernières :

#### 1-A partir du 09 août 2021 :

Toute personne **MAJEURE** désirant pénétrer sur l'un de nos trois stades de SAVENAY, MALVILLE et PRINQUIAU, devra présenter un Pass Sanitaire valide soit :

**-Vaccination complète :2 injections + 7 jours**

ou bien

**-Un test PCR NEGATIF de moins de 48 heures**

Les personnes concernées par cette obligation sont : Joueurs, Educateurs, Entraîneurs, Dirigeants, Bénévoles, Arbitres, Supporters, Parents, ... toute personne ayant 18 ans révolu.

Ces mesures s'appliquent pour :

Les entraînements, compétitions, matchs amicaux des catégories suivantes :

**U18-U19-U20-Seniors-Vétérans et Loisirs.**

#### 2/A partir du 01 octobre 2021 :

Le Pass Sanitaire risque de s'appliquer pour les enfants de 12 à 17 ans de la même façon que pour les majeurs.

Application pour les entraînements, plateaux, rassemblements ou matchs amicaux également.



Sachez que nous sommes très attristés de devoir appliquer ce Pass Sanitaire comme tous les clubs de France, mais nous ne pouvons déroger à la loi, sous peine d'amendes et de fermeture de nos sites.

Le SMPFC est également respectueux du choix de chacun quant à la vaccination.

Nous espérons pour nous tous des jours meilleurs afin de reprendre notre sport favori dans des conditions optimales

Le Pôle Hygiène-Sécurité-Environnement, le 29 juillet 2021.

Pour tout renseignement, merci d'appeler le 06-72-29-89-74.

**UNIS PAR LA PASSION**